



Grenoble Escalade  
Montagne Ski Alpinisme  
[www.gemsa.fr](http://www.gemsa.fr)

## ECOLE "ESCALADE SPORTIVE"

FICHE TECHNIQUE 2018

Stage dépaysement et **grandes voies à Majorque (Baléares)**

### 1 OBJET DU MODULE

GEMSA s'exporte cette année aux Baléares sur l'île de Majorque (Mallorca en Castillan), c'est la plus grande île des Baléares au large de Valence et de Barcelone. Au Nord-Ouest de l'île, une chaîne de montagnes, abrupte du côté de la mer et riche en beaux paysages, descend en pente douce vers l'intérieur. L'altitude moyenne de sa crête n'est que de 600 m, mais la Silla de Torella y atteint 1480 m. La majeure partie des campagnes consiste en plaines grasses et bien arrosées, riches en céréales et en fruits du midi. Les oranges de Majorque sont peut-être les plus belles du monde; ses olives, quoique petites, aussi succulentes que celles de la Provence; les vins de Benisalem, exquis et non moins estimés sur le continent. L'île engraisse beaucoup de porcs.

Rocher Calcaire. Types de prises : trous, réglettes, colonnettes.

### 2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

Grandes voies et couennes pour tous les niveaux. (hormis débutant).

- Un module de 8 jours dont 6 jours d'escalade, effectif réduit et cadre supplémentaire.

**Dates :** Départ Grenoble prévues du dimanche 22 avril et retour le dimanche 29 avril 2018 au soir.  
(les dates de début ou de fin peuvent varier de plus ou moins 1 jour, elles seront re-précisées ultérieurement en fonction des compagnies de transport)

**Trajet :** Co-voiturage Grenoble- Aéroport Lyon aller-retour + trajets sur place

**Matériel** individuel à apporter :

- Matériel grandes voies.

### 3 INSCRIPTIONS/TARIF

#### Inscriptions et renseignements :

[escalade-sportive@gemsa.fr](mailto:escalade-sportive@gemsa.fr) avant le 23 février 2018, pour les retardataires écrire l'@ courriel ci-dessus.

Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.

#### Contribution :

380€ le stage de 6 jours d'escalade à payer à l'inscription par 2 chèques dont l'un de 120 € d'arrhes.  
Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissables dès le versement. Reste le solde à payer.

Il est possible de payer par virement, demandez le RIB.

Indiquer au dos du chèque (ou sur le virement) la référence du stage « EDV14 ». Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA.

En cas de désistement :

Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique (23 février 2018), le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.

Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde par chèques est encaissable une semaine avant la date de début du stage. Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA

#### Transport/hébergement :

En voiture individuelle. (Tarif 0.30 €/Km) et/ou + location sur place répartition entre les participants.+Trajet Avion  
Hébergement gîte ou camping, 1/2 pension en sus.

#### Effectif :

Le nombre de places est limité pour un module efficace.

Le minimum étant de 5 et le maximum de 6 personnes pour 1 encadrant professionnel+1 encadrant bénévole.

Inscrivez-vous au plus tôt.